



VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

OBJET : MARCHÉ RELATIF A DÉCISION N° DM-24-047
L'HEBERGEMENT , L'EXPLOITATION ET AU EN DATE DU 19 FEVRIER 2024
SUPPORT DU SYSTEME INTEGRE DE GESTION
SYRTIS EN MODE SAAS

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la commande publique ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n° A-22-177 en date du 19 avril 2022, portant délégation de fonction à Monsieur Eric BENSOUSSAN, adjoint au Maire ;

CONSIDÉRANT que le marché 2023017 relatif à la mise en œuvre en mode SAAS, l'exploitation et au support du système intégré de gestion SYRTIS se termine en janvier 2024;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire d'accéder au portail et de maintenir le système intégré de gestion SYRTIS;

D É C I D E

DE SIGNER avec la société TECH'Advantage, sis 232 avenue Napoléon Bonaparte – 92500 Rueil-Malmaison, représentée par Monsieur Christopher BOUCHET en qualité de Directeur commercial, un marché relatif à l'hébergement, l'exploitation et au support de la solution applicative SYRTIS en mode SAAS.

Le marché prend effet à la validation de la Vérification de Service Régulier (VSR).

Le marché est traité à prix mixte et se compose comme suit :

- Le montant annuel de la prestation à prix forfaitaire est 12 000.00 € HT
- Les prestations complémentaires font l'objet d'un bon de commande pour un montant maximum annuel de 10 000.00 € HT

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,

L'Adjoint au maire chargé de l'administration
générale, de la sécurité publique et des affaires
patriotiques,

Signé

Eric BENSOUSSAN